

enquête agglo

le dossier

... Où Jean Germain reparle de l'A 10 bis

A trois reprises, l'été dernier, le préfet a demandé aux maires de l'agglomération quelles solutions ils envisageaient pour tenter de réduire la pollution due au dioxyde d'azote. Ce vendredi, Jean Germain, qui s'exprimait en tant que maire de Tours, président de Tour(s)plus et président du Sitcat, a répondu par courrier qu'il était tout d'abord « nécessaire de voir réinscrire au schéma national des infrastructures de transports le contournement autoroutier de l'agglomération tourangelle, dit "A 10 bis" ». Un projet pourtant enterré il y a tout juste un an par Nathalie

Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie. Mais selon Jean Germain, cet A 10 bis serait le seul moyen de décongestionner l'est de l'agglo. C'est ce qu'il a répété, par la voix de Jean-Gérard Paumier, maire de Saint-Avertin et vice-président de la communauté d'agglo, ce vendredi, en préfecture (lire ci-dessus).

« Se demander s'il faut interdire la sortie des poids lourds à Tours-Centre pour la reporter à Saint-Avertin, c'est voir le problème par le petit bout de la lorgnette », commente Jean-Gérard Paumier. « L'enjeu n'est pas de reporter la pollution chez le voi-

sin. Tour(s)plus est en train de réviser son Plan de déplacements urbains (PDU), son plan climat... Le plan de protection de l'atmosphère doit être compatible avec ces documents, voilà pourquoi il faut des éléments plus précis concernant l'exposition des habitants de l'agglo à la pollution due au NO2, avant de prendre des décisions de court terme. »

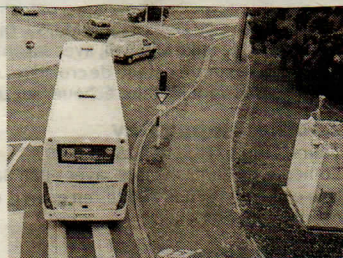
Des plateformes de livraisons

La lettre de Jean Germain était accompagnée d'un tableau présentant 23 actions. Où il rappelle que pour réduire le trafic de

poids lourds, Tour(s)plus est en train d'étudier la possibilité de créer des plateformes de dégroupage entre les camions et des véhicules moins polluants pour assurer les derniers kilomètres, lors des livraisons en ville.

Et toujours à propos des poids lourds, Jean Germain regrette « l'absence d'ambition stratégique pour le développement du ferroutage ». Ce manque d'ambition, poursuit le maire, « ne contribue pas à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou de polluants ». En l'occurrence, le dioxyde d'azote.

à suivre



Le trafic routier est responsable de plus de 90 % des émissions de NO2.

L'arrêté préfectoral attendu pour le 30 juin 2012

La Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du logement) a fait savoir ce lundi que les mesures visant à réduire la pollution au NO2 devraient être définies d'ici le 30 juin 2012. À cette date, le préfet d'Indre-et-Loire devra prendre un arrêté modificatif du plan de protection de l'atmosphère de Tours. La commission européenne impose que les villes où des dépassements de NO2 ont été enregistrés trouvent des solutions pour réduire cette pollution d'ici fin 2012.

la phrase

« Seul le milieu associatif va au combat ; les élus, eux, ne font rien. »

Dixit Jean-François Hogu, membre du bureau de la Sepant (Société d'étude, de protection et d'aménagement de la nature en Touraine), chargé au sein de cette association du dossier du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Tours et de son agglomération. Jean-François Hogu est par ailleurs membre du Conseil national de l'air. « Moi qui suis habitué aux réunions au niveau du ministère, je constate qu'ici, ça n'avance pas, ça ne travaille pas. » Selon lui, la réunion qui s'est tenue en préfecture d'Indre-et-Loire, ce vendredi 10 février, à propos de la révision du PPA de Tours, et particulièrement de la

pollution au dioxyde d'azote, a été un « échec ». « Cette pollution existe depuis 2009, mais depuis, personne n'a rien fait, aucune décision n'est prise. Des gens vivent dans ces zones polluées, mais les pouvoirs publics font comme s'ils n'existaient pas. Pour l'instant, les quelques "mesurettes" qui ont consisté à réduire la vitesse sur l'autoroute ont amené un autre problème, celui de l'augmentation du nombre de voitures. On tourne en rond. »